

APPENDICE I

COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA RESTRUCTURATION DES SERVICES
D'UTILITÉ PUBLIQUE

1e 10 septembre 1973

Commission hydro-électrique du township de Nepean
1970, chemin Merivale
C.P. 5153, succursale postale "F"
Ottawa (Ontario)
K2C 3G2

À l'attention de M. C.G. Ruttan, directeur général et secrétaire

Messieurs,

Notre Comité a décidé d'inviter les autorités compétentes de tout gouvernement municipal régional ou de district établi ou désigné à présenter des mémoires écrits portant sur tous les renseignements disponibles actuellement, susceptibles d'influer sur les principes généraux qui peuvent régir la restructuration des services publics d'électricité nécessaire pour assurer la fourniture permanente de l'électricité dans ces régions.

Des questions telles que les suivantes seront incluses dans de tels directives et principes généraux:

- Les procédures à suivre dans l'application de la structure révisée
- La relation du service public avec les conseils municipaux
- La méthode de sélection des membres de la Commission hydro-électrique
- Les principes en vertu desquels le personnel sera muté
- Les arrangements financiers au sujet des transferts d'actifs
- Renseignements pour l'établissement de limites
- Méthodes de financement des services publics